



## Double emploi possible?????

Par **brice33**, le **23/09/2010** à **23:17**

Bonjour,

J'exerce la profession de gendarme. Je suis donc par définition militaire.

De part ma profession je sais que je n'ai pas le droit d'exercer une autre activité rémunérée. Mais ceci étant, j'ai dans l'idée de créer une société avec un ami, lui aussi gendarme. Mes questions sont les suivantes:

Pouvons-nous créer une sci à notre nom, 50% pour moi et 50% pour mon ami?  
Sinon est-il possible de créer une société sous le nom de la concubine de mon ami, et que nous, nous prenions des parts dans la sci? Par exemple 2% pour la concubine et 48% pour moi + encore 48% pour mon ami?